



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Grille indiciaire des manipulateurs en électroradiologie

Question écrite n° 26719

Texte de la question

M. Ian Boucard attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la grille indiciaire des manipulateurs en électroradiologie médicale. En effet, les manipulateurs en électroradiologie médicale ont vu leur salaire se rapprocher de plus en plus du SMIC ces dernières années. Si en 1993 ils débutaient leur carrière avec environ 1,5 fois le SMIC, aujourd'hui ils commencent avec moins de 1,1 fois le SMIC. De fait, la grille indiciaire des manipulateurs en électroradiologie médicale pour l'année 2020 indique que le salaire mensuel brut est de 1 626 euros à l'échelon 1. Cela pose évidemment problème en ce qui concerne l'attractivité de la profession. Il y a de moins en moins d'élèves qui s'engagent dans les écoles de formation à effectuer 3 années d'études pour être manipulateur en électroradiologie médicale et avoir un salaire si bas en début de carrière. Cela se répercute ensuite sur les effectifs dans les hôpitaux. À titre d'exemple, à l'Hôpital Nord Franche-Comté, les manipulateurs en électroradiologie médicale n'ont jamais été à effectif complet depuis 3 ans. Par ailleurs, la pénibilité de cette profession n'est plus reconnue alors que leurs conditions de travail sont de plus en plus difficiles. Entre les heures supplémentaires, les congés non accordés et une patientèle de plus en plus âgée, bon nombre de manipulateurs en électroradiologie médicale vont travailler dans le secteur privé afin d'obtenir un meilleur salaire. Ils peuvent en effet prétendre à près de 1000 euros bruts mensuels supplémentaires en travaillant dans un établissement privé. Enfin, les manipulateurs en électroradiologie médicale français sont considérés comme les troisièmes plus productifs d'Europe, alors que leur salaire n'apparaît qu'au vingt-huitième rang. Il semble donc primordial, au vu de ces statistiques, d'augmenter leur rémunération très rapidement. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement compte revaloriser la grille indiciaire des manipulateurs en électroradiologie médicale et le cas échéant quelles mesures il compte prendre pour répondre aux besoins de cette profession.

Texte de la réponse

Le ministre des solidarités et de la Santé est sensible à la situation de l'ensemble des professionnels exerçant dans les établissements de santé et la crise sans précédent que nous traversons nous rappelle leur rôle essentiel. Concernant les manipulateurs en radiologie, des mesures de revalorisation ont été engagées ces dernières années en application des dispositions du décret n° 2017-1260 du 9 août 2017. Celui-ci a ainsi organisé, sur droit d'option, le reclassement au 1er septembre 2017 des agents relevant auparavant d'un corps de catégorie B vers la catégorie A de la fonction publique hospitalière, au niveau des grades 1 et 2 des infirmiers en soins généraux. Ce reclassement s'accompagne de la revalorisation des grilles indiciaires qui s'est achevé au 1er janvier 2020. Il s'est accompagné d'une importante revalorisation du traitement de base (environ 250 euros bruts par mois) ce qui permet à un manipulateur en électroradiologie sans expérience et en sortie d'école de bénéficier d'un salaire de 1 827 euros bruts/mois hors prime. Le 20 novembre 2019, le Gouvernement a lancé le Plan « Investir pour l'hôpital », qui représente un nouveau volet de la stratégie « Ma Santé 2022 », visant à redonner de la souplesse et des marges de manœuvre pour améliorer le quotidien des équipes hospitalières et rendre les carrières plus attractives. Le décret n° 2020-65 du 30 janvier 2020 a ainsi instauré la possibilité de verser une prime d'attractivité territoriale au bénéfice des manipulateurs d'électroradiologie

médicale recrutés par des établissements relevant de la fonction publique hospitalière situés dans des territoires en tension. Enfin, la mobilisation contre l'épidémie de Covid-19 appelle à une refondation de l'ensemble de notre système de santé et le Président de la République a annoncé qu'à l'issue de cette crise un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières sera construit pour notre hôpital.

Données clés

Auteur : [M. Ian Boucard](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26719

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2020](#), page 1175

Réponse publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2834